

Comité International pour le Respect et
l'Application de la Charte Africaine des
Droits de l'Homme et des Peuples



CIRAC - ICRAC

International Committee for the Respect
and Application of the African Charter on
Human and Peoples' Rights

Le CIRAC est une organisation non gouvernementale dotée du Statut Consultatif auprès de l'ECOSOC et du
Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

12ème session

Palais des Nations, Genève, 14 septembre – 2 octobre 2009

Point 6 de l'ordre du jour

EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

REPUBLIQUE DU CONGO

Déclaration de

MALUZA Wasiluadio Mavula
Président du CIRAC

Genève, Palais des Nations, 23 septembre 2009

CIRAC P.O.Box 82 CH-1211 GENEVA 20 (Suisse)
Tel. : (41) 79 675 83 25 E-mail : icraccirac@yahoo.fr
CIRAC/ Afrique : 205, Buta – Commune de Lingwala - KINSHASA (RDC) Tél : (+243) 99 99 84 705

Monsieur le Président,

Notre organisation tient à saluer la détermination de la République du Congo à coopérer avec les organes des Nations Unies chargés de la promotion des droits humains et à traduire dans les faits les engagements pris en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme, et du renforcement de l'arsenal juridique existant afin de mieux répondre aux exigences d'un monde en permanente évolution.

C'est le cas notamment des mécanismes mis sur pied pour une **meilleure protection juridique** des femmes, des enfants, des communautés autochtones, des personnes touchées par la pandémie du VIH/Sida, par la drépanocytose, le paludisme et la tuberculose, et des personnes vulnérables, victimes d'exploitation ou de violence.

Les efforts significatifs déployés par les autorités congolaises en faveur d'une **meilleure jouissance des droits économiques et sociaux** par les populations, en dépit des contraintes de l'environnement économique international actuel, méritent également d'être largement soutenus aux plans technique et financier, par la communauté internationale.

La **lutte contre la pauvreté**, le combat en faveur du **renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire**, la promotion du **dialogue intercommunautaire**, le programme de **désarmement, de démobilisation et de réinsertion** lancé par le gouvernement congolais en 2006, la ratification de plusieurs d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme sont autant de chantiers ouverts et autant de défis que la République du Congo s'est engagée à relever avec le soutien de la communauté internationale.

Dans un monde marqué par des atteintes de plus en plus graves et répétées aux droits de l'homme, la courageuse l'Initiative « **Chemin d'Avenir** » en vue du renforcement des capacités en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et pour une jouissance plus effective par les populations des droits économiques et sociaux devrait recevoir notre plein soutien en vue de la défense de la dignité humaine en République du Congo et partout en Afrique.

Je vous remercie.